

A tous les médias,

L'AVPRC, vous fait parvenir sa position sur l'échec du recours de Canis et de la Ligue Valaisanne pour la Protection des Animaux, contre l'établissement d'une liste de races de chiens à interdire.

Pour l'Association Valaisanne Pour le Respect et la Protection du Chien, l'échec attendu et prévu de Canis et de la Ligue Valaisanne pour la Protection des Animaux, suite au recours au Tribunal Fédéral, contre l'établissement d'une liste de races de chiens interdites en Valais, constitue un triste autogal qui va surtout causer un tort considérable aux chiens de tout le canton. On parle déjà de liste incomplète et on voudrait rajouter encore des races de chiens sur la liste à museler et à mettre en laisse. Fort de leur victoire nos hommes politiques peuvent avec l'Art. 24 B, à tout moment non seulement rajouté des races de chiens sur la liste, à Museler, ou à Interdire, mais surtout avec cette article, ils peuvent mettre tous les chiens en laisse dans tous les lieux publics valaisans. (bisse, chemin pédestre, alpage). C'est ce que voulez déjà faire à l'époque Madame la Députée Zenruffinen, lors des débats sur les chiens dangereux et c'est ce que propose la Commission de la Technologie et de la Science du Conseil National.

Pour éviter celà, il serait temps que Canis, l'Amicale valaisanne de cynologie, propose enfin des solutions concrètes à nos hommes politiques au lieu de se contenter d'être seulement contre la loi muselière, contre l'établissement d'une liste de races de chiens dangereux ou a interdire et surtout contre L'Initiative populaire qu'avait lancé l'AVPRC, pour un permis pour détenir un chien. Canis avait d'ailleurs était créé à l'époque justement pour abolir l'Art. 24B, de la loi valaisanne, non seulement cette article n'est pas aboli, mais en plus maintenant il y a une litse de races de chiens interdites. En vérité seul une initiative populaire pourra abolir cet article 24B et l'AVPRC espère que Canis, la Ligue Valaisanne pour la protection des animaux, l'Amicale valaisanne de cynologie, les professionnels du chien vont enfin tirer les leçons de leurs erreurs et de leur laxisme, en soutenanrt concrètement notre Nouvelle Initiative en faveur d'un Permis pour pouvoir détenir un chien, seule solution citoyenne pour le respect et la protection à la fois du chien, de nos enfants, de toute une population.

Avec nos salutations les plus amicales.

Frizzi Nathalie Présidente de l'AVPRC.



Online by www.my-pitbull.ch

